

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		2R															1 1 2														
Adresse de l'entreprise		14 RUE DU CANAL 64800 IGON															Durée de l'exercice précédent *			1 1 2											
Numéro SIRET *		8 1 9 1 9 2 8 3 2 0 0 0 1 5															Néant ☐ *														
																	Exercice N clos le,			3 1 0 3 2 0 2 3											
																	Brut			Amortissements, provisions			Net								
																	1			2			3								
Capital souscrit non appelé (I)		AA																													
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB																		AC										
		Frais de développement *	CX																		CQ										
		Concessions, brevets et droits similaires	AF																		AG										
		Fonds commercial (1)	AH																		AI										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ																		AK										
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL																		AM										
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN															505 073			AO						505 073				
		Constructions	AP															4 545 661			AQ			2 322 833			2 222 828				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR															14 025			AS			14 025							
		Autres immobilisations corporelles	AT															255 122			AU			23 511			231 611				
		Immobilisations en cours	AV																		AW										
		Avances et acomptes	AX																		AY										
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																		CT										
		Autres participations	CU															16 836			CV						16 836				
Créances rattachées à des participations		BB																		BC											
Autres titres immobilisés		BD																		BE											
Prêts		BF																		BG											
Autres immobilisations financières *		BH															5 543			BI						5 543					
TOTAL (II)		BJ															5 342 261			BK			2 360 369			2 981 892					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL																		BM										
		En cours de production de biens	BN																		BO										
		En cours de production de services	BP																		BQ										
		Produits intermédiaires et finis	BR																		BS										
		Marchandises	BT																		BU										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV																		BW										
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX															60 071			BY						60 071				
		Autres créances (3)	BZ															82 644			CA						82 644				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB																		CC										
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD																		CE									
	Disponibilités		CF															510 338			CG						510 338				
	Charges constatées d'avance (3) *		CH															1 815			CI						1 815				
	TOTAL (III)		CJ															654 869			CK						654 869				
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																												
Primes de remboursement des obligations (V)		CM																													
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																													
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO															5 997 130			1A			2 360 369			3 636 761					
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	CP						(3) Part à plus d'un an :			CR					
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :																		Stocks :						Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Désignation de l'entreprise		2R	Néant ☐ *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 026 263)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 881	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	(981 382)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 708 408	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	746 038	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	46 588	
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 380	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	63 729	
TOTAL (IV)	EC	4 618 143		
(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 636 761		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	628 999		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2R

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 636 760,91 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 34 880,91 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/08/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 342 261 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 211 977	107 905		5 319 882
Immobilisations financières	22 379			22 379
TOTAL	5 234 356	107 905		5 342 261

Amortissements et provisions d'actif = 2 360 369 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 138 659	221 710		2 360 369
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 138 659	221 710		2 360 369

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrains	505 073	0	505 073	Non amortiss.
Constructions	4 545 661	2 322 833	2 222 828	de 5 à 40 ans
Matériel et outillag	14 025	14 025	0	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	255 122	23 511	231 611	de 5 à 15 ans
TOTAL	5 319 882	2 360 369	2 959 513	

Etat des créances = 150 073 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 543		5 543
Actif circulant & charges d'avance	144 530	144 530	
TOTAL	150 073	144 530	5 543

Charges constatées d'avance = 1 815 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

Etat des dettes = 4 618 143 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 708 408	401 117	1 642 852	1 664 439
Dettes financières diverses	746 038	64 185	681 853	
Fournisseurs	46 588	46 588		
Dettes fiscales & sociales	53 380	53 380		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	63 729	63 729		
TOTAL	4 618 143	628 999	2 324 705	1 664 439

Charges à payer par postes du bilan = 82 189 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	4 480
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	46 588
Dettes fiscales & sociales	31 121
Autres dettes	
TOTAL	82 189

Produits constatés d'avance = 63 729 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Ventilation du chiffre d'affaires = 746 024 E***

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	746 024	100,00 %
<i>TOTAL</i>	<i>746 024</i>	<i>100.00 %</i>

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations complémentaires

Depuis le 1er avril 2017, la société est intégrée fiscalement par la société PRODIIV. A ce titre, la charge d'impôt comptabilisée correspond à la contribution qu'aurait dû verser 2R à l'administration fiscale si elle avait été imposée séparément.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org.soc. produits a recevoir(438700)	11 796
TOTAL	11 796

Charges constatées d'avance = 1 815 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	1 815
TOTAL	1 815

Charges à payer = 82 189 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	4 480
TOTAL	4 480

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	46 588
TOTAL	46 588

Dettes fiscales et sociales	Montant
Cap cfe(448600)	87
Cap cvae(448601)	6 369
Cap taxe fonciere(448602)	24 665
TOTAL	31 121

Produits constatés d'avance = 63 729 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	63 729
TOTAL	63 729

2R FONCIERE
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 14 rue du Canal - 64800 IGON
819 192 832 RCS PAU

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 34 881 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 881 euros
------------------------	--------------

Affecté en totalité à l'absorption des pertes antérieures.

L'associé unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
M. Jérôme VALLIER